



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION N°95-CC/2014/CCDS

## **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Séance du 18 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

### Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Jacquy PIERRE-MARIE, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO.

### Absents excusés ayant donné procuration :

Anne SAUNIER au Président  
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Justine SAÏBOU

Absents excusés: Christian PITTA, Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Annie ROBINSON

Absents non excusés: Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Line LETARD, Annick LEVEILLE, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Jean-Marie TORVIC.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC.**

### **Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu la loi n° 2005-12 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation des personnes handicapées, et notamment son article 46 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2143-3 ;

Vu les statuts de la CCDS et notamment ses compétences en matière d'aménagement du territoire ;

Vu la délibération n°24-CC/2014/CCDS en date du 23 avril 2014, portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 octobre 2014 ;

Vu le résultat du scrutin ;

Entendu le rapport de Monsieur François RINGUET, Président

*Après en avoir délibéré ;*

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **DONNE ACTE** du rapport au Président,

**ARTICLE 2 :** **CONFIRME** la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

**ARTICLE 3 :** **CONFIRME** la composition de la commission, comprenant 16 membres titulaires et 10 membres suppléants répartis comme suit :

- 8 représentants titulaires du Conseil Communautaire + 5 représentants suppléants
- 8 représentants titulaires d'associations d'usagers et représentants d'associations de personnes handicapées + 5 représentants suppléants

**ARTICLE 4 :** **CONFIRME** que la liste des membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté par le Président de la CCDS, conformément à l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 5 :**

**PROCLAME** les Conseillers Communautaires, ci-après, membres de la commission :

Membres titulaires :

- Madame France CLET-COURAT
- Madame Justine SAÏBOU
- Madame Céline ZULEMARO
- Madame Annie ROBINSON
- Monsieur Wansy JEAN-FORT
- Madame Emilie VENTURA-CLET
- Madame Isabelle NIVEAU
- Monsieur Enrico WILLIAM

Membres suppléants :

- Madame Vanessa BOIS-BLANC
- Madame Yamile GUILLY
- Monsieur Didier BRIOLIN
- Monsieur Eddy GABRIEL
- Monsieur Sylvio BOCAGE

**Article 6 :**

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 7 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 8 :**

Le Président et le Directeur Général des Services de la CCDS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 18
- Pour : 20 dont 2 procurations
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 18 novembre 2014  
Pour extrait et certifié conforme

  
**Le Président,**  
**François RINGUET**

